

## COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture  
015-211500830-20200731-D2020-7-6-DE  
Date de télétransmission : 04/08/2020  
Date de réception préfecture : 04/08/2020

**délibération :**  
**D\_2020\_7\_6**

### **SEANCE DU 31 JUILLET 2020**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt , le vendredi 31 juillet à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 15

Date de convocation du : 24 Juillet 2020

Votants : 19

**Présents** : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Désignation des  
membres de la CCID**

#### **Pouvoirs :**

Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise  
Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Monsieur ROFFY Jacques  
Madame ROUX Céline a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François  
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline

#### **Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame CLUSE Nathalie, Madame MALHERBES Caroline, Madame ROUX Céline, Monsieur ROUX Hervé

**Secrétaire de Séance** : Madame Cécile GANE

### **La présente délibération annule et remplace la délibération n° D2020-5-17 du 15 juin 2020.**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (si la population de la commune est égale ou supérieure à 2 000 habitants) ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Accusé de réception en préfecture  
015-211500830-20200731-D2020-7-6-DE  
Date de télétransmission : 04/08/2020  
Date de réception préfecture : 04/08/2020

**Président de la Commission : le Maire, Jean-François RODIER**

8 commissaires titulaires		8 commissaires suppléants	
ANDRE	Jean-Luc	CLUSE	Nathalie
ARNAL	André	COLOMB	Yvett
BASTIEN	Joelle	PRADEL	Céline
LACROIX	Michel	SCIORETO	Cyrill
BARBET	Gérard	BITAUD	Martine
CANCHES	Ludovic	CRANTELLE	Gaston
CHARBONNEL	Nicole	PRIVAT	Jean
CANCHES	Fabien	PAILLARGUES	Marc

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'approuver la liste des membres titulaires et suppléants proposée par Monsieur le Maire,
- **PRECISE** que la dite-liste sera transmise à la DRFIP.

**Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
**Le Maire,**  
**Jean-François RODIER**

